

Les facteurs liés au lobbying en normalisation comptable internationale : Le cas de la norme IFRS 9¹



Charlotte Beauchamp
Dr. ès Sc. Économiques
et Sociales, CPA, CGA
Professeur ESG UQAM



Denis Cormier
Dr. Sc. Écon., FCPA,
FCA Auditeur
Professeur ESG UQAM
cormier.denis@uqam.ca

Cette étude porte sur le remplacement de l'IAS 39 par l'IFRS 9. Le but de cette recherche est de déterminer si certaines caractéristiques des firmes peuvent affecter la propension à la participation au processus de normalisation. Nos résultats sont globalement les suivants : Les firmes ayant des gains sur placement non réalisés au résultat global sont moins enclines à répondre, suggérant qu'elles désirent conserver la possibilité de passer ces montants en autres éléments du résultat global, ce que permet la norme proposée. Les entreprises les plus rentables semblent plus enclines à répondre. Peut-être parce que la catégorie des actifs financiers « disponibles à la vente » est souhaitable puisque cela réduit la volatilité du résultat net. Enfin, les entreprises qui gèrent davantage leurs résultats comptables de même que celles dont l'actionnariat institutionnel est substantiel sont plus enclines à répondre alors que celles dont les dirigeants détiennent des stock-options le sont moins.

Mots-clefs : IFRS 9, instruments financiers; lobbying, normalisation comptable.

¹ Les auteurs remercient l'Autorité des Marchés Financiers (Québec) pour son soutien financier. Le contenu de cet article ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Autorité et les erreurs éventuelles relèvent de la responsabilité des auteurs.